



Ville d'Issoudun

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 mars 2024 à 18 heures**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN convoqué le 15 mars 2024 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de **M. André LAIGNEL, Maire**.

**Etaient présents :** M. André LAIGNEL, Maire, M. Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Daniel GUIET, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Éric HERVOUET, Mme Fanny RIES, M. Tony BEN LAHOUCINE, Mme Adelina LAPOUGE, M. Gérard SADOIS adjoints au Maire, M. Jacques PERSONNE, M. Michel BOUGAULT, M. Daniel BOUTON, M. Didier CHAMPION, Mme Sophie CAZE, Mme Marie-Pierre CLOUX, M. Patrick SOIDET, Mme Lucie BARBIER, Mme Carol LE STRAT, Mme Marie Des Neiges CHEZE, Mme Agnès NADOT, Mme Isabelle BRUNEAU, Mme Valérie GRABOWSKI, M. Damien ECHARD, M. Guénohé LE NINIVEN, Mme Deniz YURTSEVER, Mme Mélanie COTTA, M. Christopher ALBARAO, Mme Sandrine METZ, M. Régis BONNIN Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Mme Marie-Hélène TISSIER a donné procuration à M. Dominique ROULLET, M. Benjamin THEURIER a donné procuration à M. Tony BEN LAHOUCINE, M. Natan MARAIS a donné procuration à M. Eric HERVOUET.

Nombre de présents	30
Nombre d'absents	0
Nombre de procurations	3
Quorum	17

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

Il désigne ensuite Madame Marie-Pierre CLOUX comme secrétaire de séance et présente les procurations suivantes :

- Mme Marie-Hélène TISSIER a donné procuration à M. Dominique ROULLET
- M. Benjamin THEURIER a donné procuration à Tony BEN LAHOUCINE
- M. Natan MARAIS a donné procuration à M. Eric HERVOUET,

Et procède au vote de l'approbation du dernier procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le dernier procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

Il présente ensuite l'ordre du jour à l'assemblée.

**Finances et Budget**

**Dossier 1 – Vote des taux des taxes locales pour 2024**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition 2024 des taxes locales conformément à la notification des bases fiscales 2024 par l'Etat (DGFIP) dans le cadre des prévisions budgétaires 2024.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes locales par rapport à 2023.

Taxes locales	Taux votés en 2023	Taux proposés en 2024
Taxe sur le foncier bâti – <u>TFPB</u>	30,07%	30,07%
Taxe sur le foncier non bâti - <u>TFPNB</u>	28,72%	28,72%
CFE (cotisation foncière des entreprises)	12,58%	12,58%
Taxe d'habitation – <u>Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)</u>	11,14%	11,14%

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour, Madame Sandrine METZ, Messieurs Régis BONNIN et Christopher ALBARAO s'abstenant, le Conseil Municipal, adopte le taux des taxes locales pour 2024.

### **Dossier 2 – Décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal 2024**

Monsieur Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la Décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal 2024.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal 2024 comme suit :

#### **Section d'Investissement**

##### **Dépenses**

IMPUTATION					LIBELLE	MONTANT
23	2313	132	323	4101	Travaux ELS	500 000,00 €
23	2313	130	518	060	Travaux bâtiment Le Relais	222 000,00 €
					<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>722 000,00 €</b>

##### **Recettes**

IMPUTATION					LIBELLE	MONTANT
13	1322	132	323	4101	Subvention Région ELS	500 000,00 €
13	1321	130	518	060	Subvention DRAC Bâtiment Le Relais	72 000,00 €
13	1322	130	518	060	Subvention Région Bâtiment Le Relais	150 000,00 €
					<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>722 000,00 €</b>

#### **Section de fonctionnement**

##### **Dépenses**

IMPUTATION					LIBELLE	MONTANT
65	65748		30	4201	Virement de crédits pour des subventions exceptionnelles aux associations	2 950,00 €
65	6553		12	1201	Virement de crédits pour des subventions exceptionnelles aux associations	- 2 950,00 €
					<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- €</b>

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour, Madame Sandrine METZ, Messieurs Régis BONNIN et Christopher ALBARAO s'abstenant, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal 2024.

### Dossier 3 – Attributions de subventions 2024 aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de subventions 2024 aux associations comme suit :

	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2024</b>
1	Subvention exceptionnelle - Boxing Club d'Issoudun - Gala annuel de boxe	2 000,00 €
2	Subvention exceptionnelle à l'association CALM (Prévention du cancer par le Sport) Randonnée cycliste les 31 mai et 1er juin sur les routes du département de l'Indre	200,00 €
3	Subvention exceptionnelle - Association Philatélique d'Issoudun	400,00 €
4	Subvention exceptionnelle - JALMALV - ALAVI 36	350,00 €
	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 950,00 €</b>

Monsieur le Maire indique qu'étant donné qu'aucun Conseiller Municipal ne siège dans l'une des associations citées dans le tableau ci-dessus, il n'y a pas d'obligation de sortie et propose donc de voter l'attribution de l'ensemble des subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'attribution des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.

### Dossier 4 – Ressources humaines – Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération avait été adoptée par le Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 qui avait autorisé le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la commune. Cette prime avait été adoptée à hauteur de 200 € net or au vu de la réglementation en vigueur, le montant est à indiquer en brut.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette prime.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de 240 € brut aux agents titulaires et de 255 € brut aux agents contractuels de droit public pouvant en bénéficier.

### Dossier 5 – Aide financière communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire rappelle que la lutte contre le frelon asiatique est d'utilité publique et qu'à ce titre, la Ville d'Issoudun a décidé de participer financièrement à la destruction des nids de frelons asiatiques par des particuliers.

- M. DEBANNE Jean-Pierre demeurant au 14 route de la Châtre a déposé un dossier et a rempli les conditions pour obtenir cette aide d'un montant de 50 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette aide de 50 € au bénéficiaire précité qui réunit les conditions requises.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette aide.

**Dossier 6 – Convention d’occupation du domaine public entre la ville d’Issoudun et Totem France pour une antenne relais – avenant n°1**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver l’avenant n°1 à la convention entre la ville et Totem France pour l’installation d’une antenne relais sur la parcelle cadastrée section BX n°143 route de Châteauroux au sein du Centre Technique Municipal. Les équipements installés sont à la charge de la société Totem France pour l’entretien, les réparations et impositions afférentes auxdits équipements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Totem France est une filiale du groupe de télécommunication Orange et s’occupe de l’installation et de la gestion des pylônes et antennes relais.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve l’avenant à la convention précitée.

**Dossier 7 – Marché de travaux pour la rénovation de la toiture et de la façade du Centre Culturel Albert Camus - autorisation de signature des marchés**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l’autoriser à signer les marchés de travaux de rénovation de la toiture et de la façade du Centre Culturel Albert Camus pour un montant estimatif de 1 200 000 € HT (+/- 15% d’aléas économiques et conjoncturels).

Ces travaux font l’objet de cinq lots :

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : Gros œuvre

Lot 3 : Couverture / Isolation / étanchéité

Lot 4 : Ossature de bardage / Isolation / Enduit

Lot 5 : Serrurerie

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour, Madame Sandrine METZ, Messieurs Régis BONNIN et Christopher ALBARAO s’abstenant, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer les marchés de travaux de rénovation de la toiture et de la façade du Centre Culturel Albert Camus pour un montant estimatif de 1 200 000 € HT.

**Dossier 8 – Vente d’une maison rue Pousse-Pénil**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’autoriser la vente d’un immeuble d’habitation situé 4 rue Pousse Pénil à Issoudun cadastrée AX 193 d’une superficie de 74m<sup>2</sup>. Cette maison a été donnée à la ville dans le cadre du legs consenti à la Ville d’Issoudun par Madame Huguette DITSCH en 2012.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Julien VAILLAUD souhaiterait acquérir le bien au prix de 16 000 €, au regard de la vétusté de cet immeuble suite à son inoccupation prolongée et de la situation du marché local. Les frais de notaire seront imputés directement à l’acquéreur.

Monsieur le Maire informe que l’estimation du service du Domaine s’élève à 21 000 €. Après expertise technique sur place des Services Techniques de la Ville (mail du 22.03.2024 transmis aux Conseillers Municipaux), il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser la vente dudit immeuble d’habitation à hauteur de 16 000 € au vu de la vétusté du bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente dudit immeuble d’habitation et autorise le Maire à signer tous les actes et documents permettant de réaliser cette vente.

## **Dossier 9 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain (OPAH-RU) - Subvention**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbain (OPAH-RU) engagé sur son centre-ville pour une durée de cinq ans, la Ville d'Issoudun accorde une prime à l'accession d'un logement dégradé.

Après avoir signé une convention, achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité de SOLIHA de l'Indre, un dossier est présenté au Conseil :

- Fatna EL AZRI (4 rue Daridan) peut bénéficier d'une subvention de 7 000€,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention à l'intéressée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention aux conditions précitées.

## **Dossier 10 – Autorisation de la vente de bois par l'ONF**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office National des Forêts (ONF) est tenu chaque année de porter à la connaissance de la commune d'Issoudun les propositions d'inscription à la coupe pour commercialisation de bois, dont la commune est propriétaire (legs Mousnier) et que l'ONF gère pour elle. Ces parcelles appartiennent à la forêt communale d'Issoudun et se situent à Saint-Outrille et à Saint-Pierre-de-Jards.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de bois pour la période 2021-2024 notamment pour les parcelles 5, 19, 25, 28U, 30, 31, 13U, 20A, 20B, 21A et 22U pour un montant estimé par l'ONF à 73 686 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de bois par l'ONF concernant la période 2021-2024 pour les parcelles 5, 19, 25, 28U, 30, 31, 13U, 20A, 20B, 21A et 22U.

## **Dossier 11 – Approbation d'un bail emphytéotique entre la ville d'Issoudun, le SICTOM et le Parc Solaire de l'Echineau**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'un projet d'installation d'une centrale solaire au sol dans l'ancienne décharge de l'Echineau, le Conseil Municipal aura à autoriser la signature d'un bail emphytéotique entre le SICTOM, ancien exploitant, le Parc Solaire de l'Echineau, preneur et la ville d'Issoudun, fixant les conditions juridiques, financières et techniques de ce projet.

Le bail emphytéotique concerne les parcelles cadastrées ZY n°1 et ZR n°5 sur les communes de Paudy et Giroux et aura une durée de 31 ans, renouvelable deux fois 10 ans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bail et autorise signature d'un bail emphytéotique entre le SICTOM, le Parc Solaire de l'Echineau et la ville d'Issoudun.

## **Dossier 12 – OPAC 36 - Garantie d'emprunt – acquisition-amélioration de 7 logements rue de l'avenier**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction de 7 logements situés rue de l'avenier (financés, pour 4 d'entre eux par un Prêt Locatif à Usage Social et pour les 3 autres par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration), l'OPAC 36 doit contracter un crédit auprès de la banque des territoires, la Ville doit apporter des garanties face à la contractualisation du prêt.

Monsieur le Maire indique que cette opération est utile pour la redensification du centre-ville.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt de garantie de la Ville pour lesdites constructions, le montant total de garantie s'élève à 532 139 € en cas de non remboursement de la part de l'OPAC 36.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le dépôt de garantie de la Ville pour la réalisation de 7 logements situés rue de l'avenier pour un montant total de garantie de 532 139 €.

### Dossier 13 – Projet d'aménagement paysager du cimetière – autorisation de signature des marchés

Dans le cadre du projet d'aménagement paysager du cimetière d'Issoudun, ce dernier sera rénové, végétalisé et le jardin du souvenir sera agrandi. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet et de l'autoriser à signer les marchés dont le montant s'élève à 701 000€ HT. Ces travaux d'aménagement feront l'objet de trois lots :

- Lot 1 : VRD (voirie, réseaux divers)
- Lot 2 : plantation et engazonnement
- Lot 3 : serrurerie et clôture

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés de travaux d'aménagement paysager du cimetière d'Issoudun pour un montant global de 701 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux d'aménagement paysager du cimetière d'Issoudun pour un montant global de 701 000 € HT.

### Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)

### Dossier 14 – Avis sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la révision du Schéma Départemental pour l'Accueil et l'Habitat des Gens Du Voyage lié à l'Arrêté conjoint du Préfet de l'Indre et du Président du Conseil Départemental de l'Indre sur le sujet disponible au Secrétariat Général. La révision de ce Schéma inclut la mesure obligatoire suivante : la réhabilitation et la mise aux normes des aires d'accueil de certaines communes de l'Indre, parmi lesquelles l'aire d'Issoudun, située route de Saint-Aubin et fermée depuis 2014 suite à des dégradations à répétition.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le Schéma.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence n'est pas communale et propose d'émettre un avis favorable sans observation au projet de Schéma Départemental pour l'accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2024-2030.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet de Schéma Départemental pour l'accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2024-2030,

-----

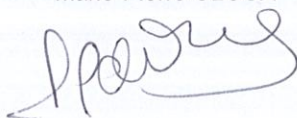
Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et les services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.

Le présent procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 29 mars 2024, établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie le 5 avril 2024.

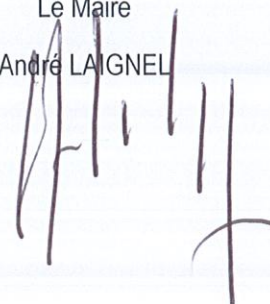
La Secrétaire

Marie-Pierre CLOUX



Le Maire

André LAIGNEL





# ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

## 29 mars 2024 – 18 H 00

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

### Finances et Budget

**Dossier 1** – Vote des taux des taxes locales pour 2024

**Dossier 2** – Décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal 2024

**Dossier 3** – Attribution de subventions 2024 aux associations

**Dossier 4** – Ressources humaines – Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

**Dossier 5** – Aide financière communale en faveur de la lutte contre le frelon asiatique

### Environnement, Urbanisme, Habitat, Patrimoine, Travaux

**Dossier 6** – Convention d'occupation du domaine public entre la ville d'Issoudun et Totem France pour une antenne relais – avenant n°1

**Dossier 7** – Marché de travaux pour la rénovation de la toiture et de la façade du Centre Culturel Albert Camus - autorisation de signature des marchés

**Dossier 8** – Vente d'une maison rue Pousse Pénil

**Dossier 9** – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Subvention

**Dossier 10** – Autorisation de la vente de bois par l'ONF

**Dossier 11** – Approbation d'un Bail emphytéotique entre la ville d'Issoudun, le SICTOM et le Parc solaire de l'Echineau

**Dossier 12** - OPAC 36 - Garantie d'emprunt – acquisition-amélioration de 7 logements rue de l'avenir

**Dossier 13** – Projet d'aménagement paysager du cimetière – autorisation de signature des marchés

### Services Publics à la Population (culture, sport, jeunesse, santé, solidarité, sécurité)

**Dossier 14** - Avis sur le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage

Information au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations